PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°09

Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
WALLERS-ARENBERG - PLANCHE 1

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000

anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

HASNON

RAISMES

HÉLESMES

HORNAING

LA FERME CHAVATTE

CANTON DE L'EPINEAU

WALMEZ

L'EPINEAU

LE BOIS DE L'EPINEAU

VENTIERE

LE BOIS D'HERTAIN

La Ferme d'Hertain

FOND DE BASSY

VIEUX ET JEUNES GRANDS CHENES

LE GRAND PRE

LE BOIS DELFOSSE

PONCHAUX 1er

PONCHAUX 3

PONCHAUX 2

LE CLAIRIAU

LE BOIS MONTOIS AU-DELA DU CHEMIN DE FER

LES PRES DE MARAICAUX

LE BAS DE LA MALTOTE

LE BUIRON 1er

LE CHENEAU

LES 12 DES CHOCHES

LE GRAND MARAIS

LE BUIRON 3

BAUFAUX 2

LE MUID

LE BUIRON 2

LA FOSSE

LE VIVIER NORD

LE BOIS MONTOIS EN-DECA DU CHEMIN DE FER

BAUFAUX 1er

LA SUCRATERIE

LE RIGODON

LA GRANDE GOULEE

LA GRANDE RECULEE

LES ROUX PRES

LE NOUVEAU MONDE

LE VIVIER

CITE DE LA DIGUE

FORT CALOT

LA RUE COMMERETE

HAMEAU DE LA TUILERIE

LE MARAIS DU HOUSART

LE FORT CALOT

LA GRANDE GOULEE

LES PLANCHETTES

LES BOIS LA DERRIERE

LE BRUILLE

RUE BLANQUART

LA FONTAINE MARIE GILLOT

LES PRES LA DERRIERE

LA PATURE CATTEAU

LA PATURE SAINT-LOUIS

LE MARAIS A BETTERAVES

LE MARAIS A BETTERAVES

LE CRINQUET

LA PATURE PAUQUERON

LES MARAICAUX

LE PONT DE PIERRES

LES PATURES

HERTAIN

L'EAUBOURG

HERTAIN

LA TU

Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Espace boisé classé

- Espace boisé classé

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Espace vert protégé

Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Paysage remarquable

Linéaire d'eau

- Elément hydraulique du PNRSE
- Elément hydraulique
- Etang, marre
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Element architectural ou historique remarquable - Protection PLUi
- Element architectural ou historique remarquable - Protection UNESCO
- Ensemble urbain

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée
- Grande Randonnée

N S E W

0 250m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°09

Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
WALLERS-ARENBERG - PLANCHE 2

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000

anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015-2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

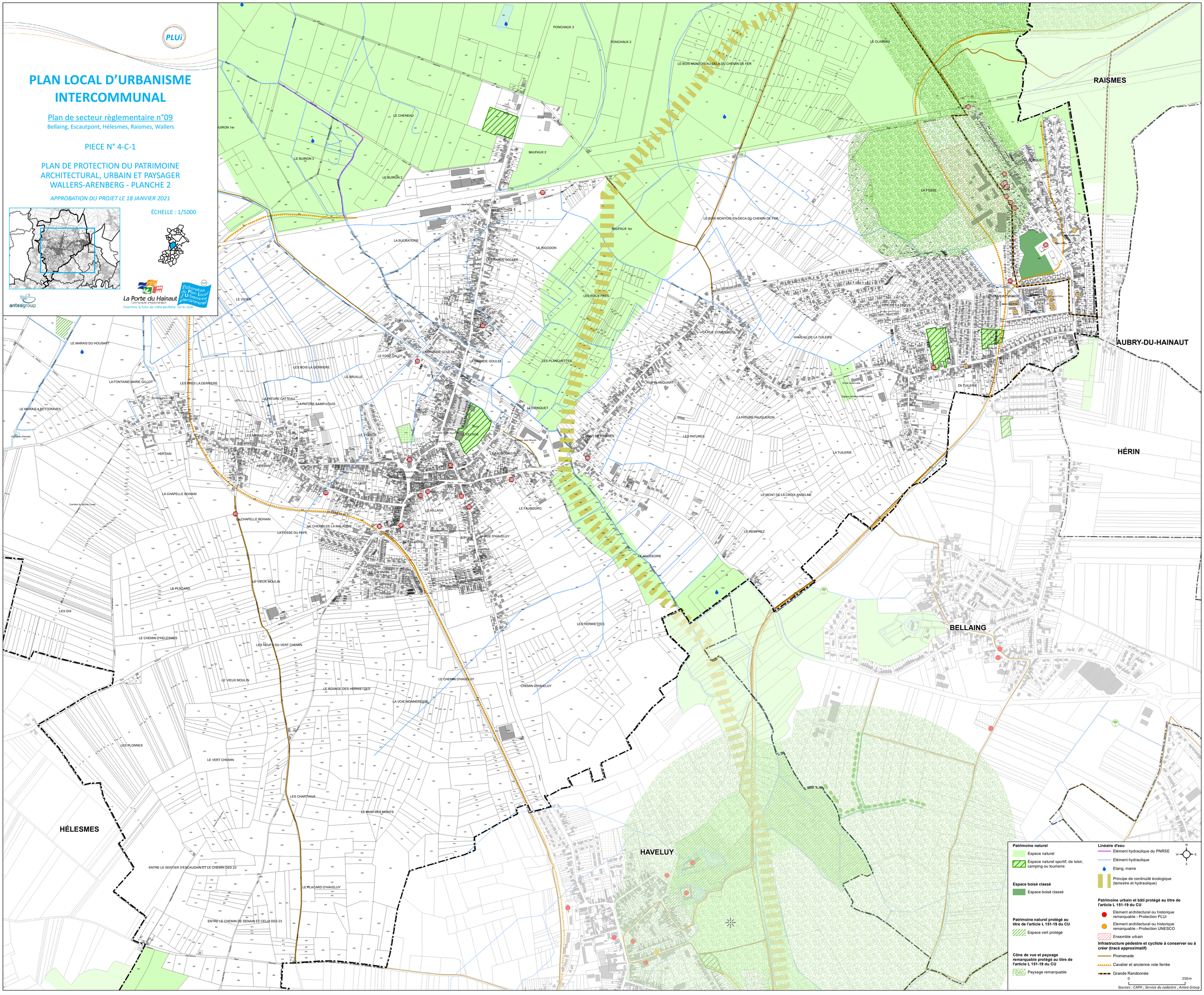

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°09

Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
WALLERS-ARENBERG - PLANCHE 3

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000

anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

LE FORT CALOT
LA GRANDE GOULEE
LES PLANCHETTES
LES BOIS LA DERRIERE
LE BRUILLE
LA FONTAINE MARIE GILLOT
LES PRES LA DERRIERE
RUE ES ANQUART
EX TUILERIE
LA PATURE CATTEAU
LA PATURE SAINT-LOUIS
LE CRINQUET
LA PATURE PAUQUERON
LES MARAICAUX
LE VIVAGE
LE MONT DE PIERRES
LES PATURES
HERTAIN
LE FAUBOURG
LA TUILERIE
VILLAGE
LE MONT DE LA CROIX ANSELME
LA CHAPELLE BOHAIN
LE VILLAGE
LE FAUBOURG
LE CHEMIN DE LA MALADRIE
LA FOSSE DU PAPE
LA RUE D'HAVELUY
LE REMPREZ
LE PAUSSOIRE
LE VIEUX MOULIN
LE PLACARD
LES DIX
LES HERMIETTES
LE CHEMIN D'HELESMES
LES NEUFS DU VERT CHEMIN
BELLAING
LE VIEUX MOULIN
LE ROYAGE DES HERMIETTES
LE CHEMIN D'HAVELUY
CHEMIN D'HAVELUY
LA VOIE MONNIERESSE
LES PLONNES
LE VERT CHEMIN
LES CHARTIAUX
LE MUID DES MONTS
ENTRE LE SENTIER D'ESCAUDAIN ET LE CHEMIN DES 23
LE PLACARD D'HAVELUY
HÉLESMES
ENTRE LE CHEMIN DE DENAIN ET CELUI DES 23
HAVELUY
LES SEPT MUIDS DE LA FOSSE LAMBRECHT
LE CHEMIN DES VINGT-TROIS
LES DIX NEUF
LES QUARANTE
DENAIN
ESCAUDAIN

Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Espace boisé classé

- Espace boisé classé

Linéaire d'eau

- Elément hydraulique du PNRSE
- Elément hydraulique
- Etang, marre
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Element architectural ou historique remarquable - Protection PLUi
- Element architectural ou historique remarquable - Protection UNESCO

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée

N W E S

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group